

France-Rwanda : levée du contrôle judiciaire de Rose Kabuye

@rib News, 27/09/2009 â€“ Source AFPLe contrôle judiciaire de Rose Kabuye, proche du président rwandais Paul Kagame inculpé dans l'enquête sur l'attentat contre l'avion du président Habyarimana en 1994, a été levé par un juge parisien. On a appris vendredi de source judiciaire. "Rose Kabuye a obtenu la levée du contrôle judiciaire en raison notamment de sa conduite exemplaire", a déclaré l'un de ses avocats, Me Bernard Maingain. Sous le coup d'un mandat d'arrêt international délivré en 2006 par la France, Rose Kabuye, 47 ans, avait été interpellée le 9 novembre 2008 en Allemagne. Transférée à Paris, elle y avait été inculpée dix jours plus tard pour complicité d'assassinats et association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste. Elle avait alors été placée sous contrôle judiciaire, mesure lui interdisant de quitter la France sans autorisation et l'obligeant à répondre à toute nouvelle convocation des juges. Rose Kabuye exerçait la fonction de directrice du protocole auprès du président Kagame avant son interpellation. La levée du contrôle judiciaire a été autorisée par le juge d'instruction Marc Trévidic en charge du dossier. Le parquet avait pris des requêtes allant dans le même sens, a précisé la source judiciaire. Le juge a entendu à quatre reprises Mme Kabuye sur le fond du dossier depuis son inculpation, dont la dernière fois mardi et mercredi. Cette proche du président Kagame est soupçonnée d'avoir participé à l'hébergement dans un camp militaire à Kigali des auteurs de l'attentat, le 6 avril 1994, contre l'avion du président rwandais de l'époque Juvénal Habyarimana, un Hutu. Rose Kabuye nie les faits qui lui sont reprochés. L'équipage de l'appareil était français, ce qui a permis l'ouverture d'une procédure judiciaire à Paris. L'assassinat est considéré comme le signal déclencheur du génocide rwandais de 1994. Le mandat d'arrêt émis le 9 novembre 2006 par le juge Jean-Louis Bruguière contre Mme Kabuye et huit autres proches de M. Kagame avait provoqué la colère de Kigali, qui avait décidé dans la foulée de rompre ses relations diplomatiques avec Paris. La tension était forte entre la France et le Rwanda depuis le génocide, Kigali accusant Paris d'avoir soutenu les forces qui ont commis les tueries, ce que la France a toujours nié. Le président Kagame a longtemps exigé des autorités françaises la levée des mandats d'arrêt, mais l'arrestation de Mme Kabuye était apparue comme un changement de stratégie de Kigali qui pouvait ainsi accéder au dossier. Le président Kagame avait lui-même estimé que l'inculpation de Mme Kabuye pourrait permettre de "crever l'abcès" qui bloque toute réconciliation entre les deux pays. Ndlr : Pour rappel, outre Juvénal Habyarimana, onze personnes, dont le président burundais Cyprien Ntaryamira, sont mortes dans cet attentat. La justice française a ouvert une enquête en 1998 à la suite de la plainte des familles françaises des trois membres de l'équipage de l'avion présidentiel.